

Zeitschrift:	Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber:	Le messager suisse de Paris
Band:	4 (1958)
Heft:	11
Rubrik:	Carnet du Messager

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CARNET DU MESSAGER

MARIAGE.

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de M. Henry Weissenbach avec Mlle Cociffi.

Toutes nos félicitations.

NAISSANCE.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance de Florence Lenoir, petite-fille de M. et Mme Allamand, née le vendredi 1^{er} août 1958.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

† Le conseiller fédéral FELDMANN

LA CARRIERE DU DISPARU

Le conseiller fédéral Markus Feldmann était né le 21 mai 1897 à Thoune. Il fit ses études de droit à Berne, obtint son brevet d'avocat en 1921 et son doctorat en 1924. De 1921 à 1922, il fut secrétaire du parti bourgeois de la ville de Berne, de 1922 à 1928, rédacteur, puis de 1928 à 1945, rédacteur en chef de la « Neue Berner Zeitung », organe du parti des paysans, artisans et bourgeois du canton de Berne. Le défunt, qui fut un journaliste de talent, présida de 1933 à 1935 l'Association de la presse suisse, dont il devint membre d'honneur en 1944. M. Feldmann joua un rôle de premier plan à l'époque du nazisme. Il lutta résolument contre toutes les tentatives allemandes de mettre au pas la presse suisse et si celle-ci conserva toute son indépendance à l'époque la plus critique de notre histoire, c'est en grande partie à l'attitude ferme et intransigeante du défunt qu'elle le doit.

De 1935 à 1945, puis à nouveau de 1947 à 1951, M. Feldmann siégea au Conseil national où il se fit remarquer par ses interventions chaque fois qu'il s'est agi de lutter contre les mouvements extrémistes de droite et de gauche et de défendre la liberté de la presse.

De 1945 à 1951, il fut membre du Conseil exécutif du canton de Berne qu'il présida en 1947. Pendant un an directeur des affaires communales et sanitaires, il fut directeur de l'instruction publique et des cultes jusqu'à son élection au Conseil fédéral, le 13 décembre 1951. Il remplaça, à la tête du département de justice et police, M. Edouard von Steiger, démissionnaire, et fut président de la Confédération en 1956.

Pendant les sept années passées au gouvernement fédéral, M. Feldmann a accompli une tâche immense et difficile, dans le domaine de la législation fédérale et dans celui de l'administration de la justice.

LE PALAIS FEDERAL EN DEUIL

Le brusque décès du conseiller fédéral Markus Feldmann, mort subitement dans un taxi, alors qu'il regagnait son bureau après avoir eu des conversations en ville, s'était répandue comme une traînée de poudre dans toute la ville de Berne. Le président de la Confédération, M. Holenstein, fut informé par le secrétaire général du département de justice et police, M. Armin Rieser, tandis que le chancelier de la Confédération, M. Oser, transmettait la bouleversante nouvelle aux autres membres du gouvernement.

Juriste de talent, esprit clair et ordonné, polémiste fougueux, journaliste de classe et orateur au verbe parfois cassant et à l'éloquence dépourvue de tout artifice oratoire, le défunt laissera le souvenir d'un homme courageux, entièrement fidèle à l'idéal démocratique de notre peuple, farouche dans la défense de la liberté de

la presse et adversaire de toute concession sur les principes qu'il jugeait essentiels. C'est à l'époque où il exerçait la profession de journaliste et pendant les années qu'il passa au comité central de l'Association de la presse suisse que Markus Feldmann se signala à l'attention de l'opinion publique. A un moment où le nazisme s'efforçait d'imposer sa loi à la presse suisse, lui demandant de s'aligner comme s'était alignée la presse autrichienne, le rédacteur en chef de la « Neue Berner Zeitung » adopta une attitude de grande fermeté, ne faisant aucune concession et proclamant que la liberté de presse était pour les journaux de notre pays le seul critère admissible. Cela lui valut, on s'en doute, l'hostilité non déguisée des milieux allemands qui croyaient pouvoir faire la loi chez nous et il fut l'un des quelques journalistes suisses dont la mise à pied fut réclamée en vain, cela va de soi, par l'attaché de presse allemand.

Au Conseil exécutif du canton de Berne, M. Feldmann affirma ses qualités d'homme d'Etat ; sa reconnaissance profonde des institutions, son sens du droit et de la justice. L'énergie qu'il mit à défendre les causes qui lui semblaient justes et sa volonté de servir la chose publique firent bientôt de lui le candidat tout désigné à la succession au Conseil fédéral de M. Edouard von Steiger.

C'est en décembre 1951 qu'il fut élu. Il prit aussitôt la tête du département de justice et police et, sous sa direction, un immense travail législatif fut accompli au cours des sept dernières années. Il donna sa marque personnelle à divers actes législatifs importants et plusieurs de ses interventions resteront comme un modèle de doctrine politique, qu'il s'agisse de l'introduction du suffrage féminin, de la suppression des articles 51 et 52 de la constitution fédérale portant interdiction des jésuites, de l'insertion dans la constitution d'un article sur le cinéma, de la révision de la loi sur la responsabilité de la Confédération, des membres de ses autorités et de ses fonctionnaires, de l'élaboration de la nouvelle loi sur la circulation routière et de bien d'autres encore. Sa dernière intervention au parlement, en septembre dernier, porta sur le classement de la malheureuse affaire Dubois-Ulrich qui contribua certainement à le miner. Enfin, il y a à peine quelques semaines, M. Feldmann prononçait au « Rathaus » de Berne un exposé lucide sur les mesures à prendre pour lutter contre le bruit.

Ainsi, dans chaque affaire relevant de son département, le magistrat défunt a donné toute sa mesure. Jamais il ne se ménagea, considérant que son devoir était de se mettre tout entier au service du pays.

M. Markus Feldmann laissera le souvenir d'un grand magistrat aux idées claires, ayant le sens de la justice et aussi des exigences politiques. Sa mort laisse un vide qu'il ne sera pas aisément comblé.

A. B. (*La Tribune de Genève*).